



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION N°2 DE MAITRISE D'OEUVRE
(MOE) RELATIVE A LA RESTAURATION DES
GRANDS DECORS CLASSES MONUMENTS
HISTORIQUES SITUES DANS L'ESCALIER
D'HONNEUR DE L'HOTEL DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-26-230
EN DATE DU 17 JUIN 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-26-223 en date du 31 mars 2026 déléguant Monsieur Alain BEUZELIN, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'habitat, l'urbanisme, des équipements publics, et des ressources humaines

VU le projet de la ville de Vincennes de restaurer les grands décors classés monument historique il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour réaliser cette mission d'accompagnement

CONSIDÉRANT l'offre remise par l'agence Pierre Antoine GATIER, ACMH, dont le siège social situé 23 rue du Mail – 75002 PARIS pour compléter sa mission de MOE n°1 en intégrant les STUCS dans son périmètre d'opération ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec l'agence PA GATIER, représenté par Pierre Antoine GATIER, directeur d'agence, dument habilité à signer le marché.

Le montant forfaitaire prévisionnel s'élève à 18 830,00€ HT, soit 22 596,00 € TTC

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de
l'habitat, des équipements publics et des
ressources humaines,

Signé

Alain BEUZELIN

| |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260617-lmc1H14395H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/06/2026 Date de Publication : 17/06/2026 |
|--|

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourts citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260617-lmc1H14395H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/06/2026
Date de Publication : 17/06/2026